
LES JEUX DE SPA :
intérêts matériels
et controverses doctrinales
aux origines d'une révolution

Etienne HELIN

Extrait de
FOLKLORE STAVELOT-MALMEDY SAINT-VITH

t. XXXIV/XXXVI - 1970-1972

La reproduction, même partielle, des articles
n'est autorisée qu'avec l'accord des auteurs

Communication faite au
XLII^e CONGRES DE LA FEDERATION ARCHEOLOGIQUE,
HISTORIQUE ET FOLKLORIQUE DE BELGIQUE

à

M a l m e d y

le 31 juillet 1972 à la section
d'Histoire régionale

présidée par

M. Georges HANSOTTE

Les précisions biographiques et généalogiques des notes 33 à 36, 40, 41 et 56 sont dues à M. Maurice LANG, auquel nous exprimons notre vive reconnaissance.

« La roulette est le seul moyen vraiment populaire de redistribuer les richesses ». On prête cette boutade à Georges-Bernard Shaw, socialiste peu orthodoxe s'il en fût mais adroit à tirer parti d'une comédie afin de dévoiler les conventions qui sont l'assise de tout un monde. Les historiens ne s'engagent guère dans cette voie. Qu'une salle de jeux soit à l'origine du conflit constitutionnel qui déclencha la révolution liégeoise de 1789-1791 (1), qu'elle ait provoqué une des manifestations les plus originales du tempérament politique liégeois, cela « ne fait pas sérieux » et à présent, certains minimisent la portée d'un « procès ridiculement futile » (2). Et pourtant, comment admettre que l'anecdote initiale puisse être indifférente ? Elle suffit à empêtrer le Prince-Evêque dans des difficultés telles que les anomalies dans l'exercice du pouvoir exécutif sautèrent aux yeux de tous, tant de Hoensbroech qui crut assurer le salut par des édits autoritaires, que des patriotes qui prétendirent en revenir à la Paix de Fexhe et des Vingt-Deux (3).

L'épisode des Jeux n'aurait-il rien à nous apprendre non plus quant aux contradictions d'une révolution qui se voulut démocratique mais vit surgir ses chefs des rangs de la bourgeoisie ?

(1) A côté des bouleversements contemporains, cette révolution fait figure de tempête dans un verre d'eau. Toutefois, en tant que signe précurseur, elle suscite une abondante littérature. Le guide le plus sûr ainsi que l'exposé le plus clair est celui de P. HARSIN, *La révolution liégeoise de 1789*, 196 pp. in-12^e, Bruxelles, 1953.

Ad. BORGNET, *Histoire de la révolution liégeoise de 1789* [...], XIV-542 et 584 p. in-8^e, Liège, 1865, fournit un récit plus détaillé mais reste tributaire de sources exclusivement politiques. Les événements spadois ont fait l'objet d'une série d'articles du Professeur Marcel FLORKIN qui, au lieu d'isoler les périodes et les thèmes, excelle à montrer comment s'interpénètrent la médecine et les courants d'opinion, les affaires et la politique ; cfr les références des notes 4, 33, 34, etc.

(2) L'expression est de P. RECHT, *1789 en Wallonie*, p. 25, Liège, 1933, — R. VAN SANTBERGEN, *1789 au Pays de Liège ou l'heureuse révolution*, dans *Clio*, n° 14, p. 57, Bruxelles, 1968, lui emboîte le pas en voyant « un conflit mondial » dans une contestation qui, à la différence de toutes les autres manifestations de résistance au pouvoir, fut aussitôt envenimée par l'arbitraire des agents du Prince et dont se saisirent plusieurs instances judiciaires. C'est ce qui explique son rôle de détonateur dans le monde des robins et détenteurs d'offices publics où se recrutent non seulement les révolutionnaires de 1789, mais les dirigeants politiques des monarchies éclairées et des démocraties parlementaires.

(3) Affirmation des prérogatives princières dans les édits du 14 juin 1787 puis, au lendemain de la restauration, du 10 août 1791 ; suprématie du *Sens du Pays* proclamée par les Etats le 18 octobre 1789 et le 20 septembre 1790 ; *Recueil des Ordonnances de la Principauté de Liège [R.O.P.L.]*, 3^e série, t. II, p. 911-913, 930, 948, 955, in-fol., Bruxelles, 1860.

CONCESSIONS DES PRINCES, PRIVILEGES DES EXPLOITANTS

Une brève chronologie suffira à rappeler la suite d'expédients qui tint lieu de politique en matière de ce qui s'appellerait aujourd'hui la « promotion du tourisme ».

1762-1764

Concours de circonstances favorables pour deux commerçants spa-dois, l'apothicaire **Gérard Deleau** et **Lambert Xhrouet**, marchand de cadrans en ivoire : ils sont bourgmestres ensemble au moment où le médecin **Jean-Philippe de Limbourg** est au mieux avec un de ses clients, le prince-évêque d'Augsbourg (*). Ils obtiennent de Son Altesse Sérénissime qu'elle intercède auprès de Jean-Théodore de Bavière, prince-évêque de Liège, et celui-ci fait une première entorse à la règle qui, jusqu'alors, interdisait les jeux de hasard. Le « privilège exclusif » de construire « deux Salles d'Assemblée, l'une pour le Jeu et l'autre pour les Bals » est accordé au Magistrat — c'est-à-dire à l'administration municipale — « considérant qu'il en résulteroit un bien et avantage réel pour toute la Communauté, par l'affluence des Etrangers que cela attireroit » (°). Sous le règne d'un évêque qui entretenait une maîtresse à sa Cour, d'un prince qui ouvrait le bal masqué à l'occasion du carnaval, pourquoi s'embarasser des lois romaines qui flétrissaient les joueurs et de la morale catholique qui réprouvait la danse ?

Le Magistrat de Spa, plus prosaïquement, s'effarouchait des dépenses qu'allait occasionner la construction d'une Maison d'Assemblée. Les deux compères, Deleau et Xhrouet, s'empressèrent de lui enlever ce souci en offrant d'assumer les frais d'une entreprise qui, de communale, devenait privée. Sur ces entrefaites, Jean-Théodore de Bavière était mort et le Chapitre Saint-Lambert, souverain durant la vacance du siège épiscopal,

(*) Joseph-Ignace-Ferdinand-François prince de Hesse-Darmstadt (1699-1768), évêque d'Augsbourg (1740-1768), avait été chanoine de Saint-Lambert de 1729 à 1749. Cfr ci-dessous note 47 et *Maison d'Assemblées à Spa. Son Etablissement, ses Avantages et les Règles qu'on y observera*, pp. 2-3, [s.l.] 1764 ; *Liste des Seigneurs et Dames [...]*, p. 11, 1762 et p. 12, 1763. — M. FLORKIN, *Deleau et Limbourg brocardés*, dans *Revue médicale de Liège*, t. VIII, pp. 429-430, 436, 438, Liège, 1953, et JDEM, *L'âge d'or des eaux de Spa*, *ibid.* t. VII, pp. 436-438, Liège, 1952, fournit des précisions sur les astuces publicitaires et la fortune de ces deux notables. Les antécédents de cet épisode sont exposés par P. LAFAGNE, *Essai sur l'histoire des jeux de Spa*, dans *Les Bobelins*, n° 3, p. 107, Bruxelles, s. d.

(°) ARCHIVES DE L'ETAT A LIEGE [A. E. L.], *Consell Privé, Protocoles*, 81, 1^{er} octobre 1762.

accepta d'organiser une consultation des habitants de Spa. Il ratifia leur accord et, par les octrois des 20 mai 1763, 18 juin 1763 et 14 janvier 1764, transféra en faveur des Sieurs Deleau et Xhrouet et pour une durée de cinquante ans, le privilège de tenir des « Assemblées publiques de Bal et de Jeu » (°). Deux particuliers exploitent donc une salle dont ils sont propriétaires et qui s'appelle la Redoute.

1766 à 1775

Un certain Bossy sollicite et obtient un octroi afin d'installer à Spa une glacière. Les Deleau, Xhrouet et consorts ne tiennent pas compte des protestations de leur concurrent et se mettent à servir glaces et rafraîchissements aux clients de la Redoute. Une dizaine de notables s'associent à Bossy et « voyant qu'on méprisait impunément le Privilège exclusif, émané du Prince pour la Glacière, comprirent que le Privilège exclusif de la Redoute, n'étoit pas de meilleur aloi, et en conséquence, ils bâtirent le Vaux-Hall pour y tenir [...] les Bals, les Assemblées publiques et les Jeux de hasard » (°).

Forts de l'appui des échevins de Liège, ils éludent l'intervention du Gouverneur du Marquisat de Franchimont.

On connaît mal les tractations qui poussèrent Velbrück à imposer un compromis qui bafoua les mandements antérieurs puisque les propriétaires de la Redoute doivent partager leurs profitables privilèges avec ceux du Vaux-Hall. Toujours est-il qu'au moment même, les mandements du 4 août 1774 et du 26 juin 1775 ne soulèvent aucune objection des juristes en ce qui concerne la prérogative princière de réglementer en matière de police (°).

1784-1785

Le décès de Velbrück (30 avril 1784) rend provisoirement le pouvoir au Chapitre Cathédral qui, le 25 juin, réitère la défense expresse

(°) Les octrois originaux ont disparu lors de l'incendie des A. E. L. ; ils sont publiés dans la brochure *Maison d'Assemblées*, pp. 5-7, et conservés en copies aux ARCHIVES DE L'ÉVÊCHE, *Documenta leodiensia*, t. VIII, f° 72-76.

(°) *Exposition par Paul Redouté* [...], pp. 35-37, Liège, 1786. Les propriétaires de la Glacière sont désignés dans un bail conservé aux A. E. L., *Notaire Loumaye*, 16 avril 1789.

(°) Quelques fragments du procès intenté à Jean Lovinfosse en 1771 sont conservés aux A. E. L., C. P., 237. Dès le début de la saison 1774, les « entrepreneurs et maîtres des deux redoutes » (entendez : les deux sociétés privilégiées) agissent solidairement ; A. E. L., *Notaire J. H. Crahay*, 18 juin 1774.

R. O. P. L., pp. 738 et 744, 4 août 1774 et 24 juin 1775. VELBRÜCK, *Lettres*, éd. G. DE FROIDCOURT et M. YANS, t. II, p. 25, Liège, 1954. Le Vaux-Hall demeure légèrement désavantagé du fait qu'en juillet on n'y danse qu'une fois par semaine ; *Nouveau Tableau de Spa*, p. 30, s. 1. 1784.

d'organiser des jeux de hasard ailleurs qu'à la Redoute et au Vaux-Hall. Est-ce pour rappeler à l'ordre les touristes anglais qui auraient boycotté les deux établissements privilégiés et se seraient mis à jouer dans leur *Club* (*) ? Le fait est qu'un riche négociant liégeois, Noël-Joseph Levoz, poursuit désormais sans relâche son projet d'ouvrir à Spa une troisième maison de jeux. A partir de janvier 1785, il commence à distribuer des parts à ses associés (10). Il avait acquis un terrain le long de la Sauvenière pour y édifier son *Club* ; ses concurrents tentèrent d'empêcher les travaux. C'est l'Affaire du Talus. Les 14, 16 et 18 juin, il remontre au Conseil Privé le caractère inconstitutionnel des privilèges, sans autre résultat que de provoquer une ordonnance (16 juin) confirmant ces privilèges. Nouvelle mise en demeure le 11 juillet ; nouveau refus indigné. Sur ces entrefaites, Levoz ouvre son *Club* (8 juillet) et se pourvoit par devant la Chambre de Wetzlar. On connaît la suite : l'escalade des recours en justice, l'imbroglie où furent aussitôt entraînés les dicastères de l'Empire, le Tribunal des XXII, les Etats, les trop zélés officiers du Prince (11). La fin de la saison spadoise ne calme point l'effervescence. Celle-ci est sans doute pour beaucoup dans l'échec d'une tentative de répartition à l'amiable : les trois sociétés se seraient partagé la clientèle des joueurs mais s'obligeaient à verser au Prince un fixe de 70.000 florins à prélever sur leurs bénéfices (12). Nous ne citons cet épisode que parce qu'il est le dernier à traiter

(9) R. O. P. L., p. 891. Les *Documenta leodiensia*, t. VIII, n° 120, ainsi qu'un mémoire anonyme conservé dans les *Papiers du bourgmestre Fabry* laisse entendre que les habitués du *Club anglais* jouaient dans la maison que leur louait l'avocat G. F. Storlieux, neveu de l'Ecossais Hay, bien avant qu'il ne soit question de privilège en faveur de la Redoute ; Liège, *Bibl. de l'Université* [B. U. L.] Ms. 1047, t. II, n° 234 et N. J. LEVOZ, *Très humbles répliques*, p. 6, in-4° s. l. 1787. J. DARIS, *Histoire du diocèse [...] de Liège*, t. II, pp. 12-13, 19, 22, fait siens les soupçons de Hoensbroech selon lesquels Levoz aurait agi à l'instigation du comte de Rice, aventurier anglais.

(10) La déclaration dans laquelle N. J. Levoz explique comment il a attribué des trente-deux « parts d'intérêts pour sa saison nouvellement bâtie à Spa, sur le chemin de la Sauvenière » est du 5 novembre. C'est du même jour que datent les dépositions de ses associés qui affirment n'avoir ni cédé ni promis leurs « portions ». Mais celles-ci avaient été attribuées par N. J. Levoz entre le 18 janvier et le 5 avril ; A. E. L., *Notaire E. Kiekens*, 5 novembre 1785.

Dès le mois de novembre 1784, les sociétaires de la Redoute et du Vaux-Hall font obstacle aux constructions entreprises par N. J. Levoz ; supplique des propriétaires spadois en date du 10 décembre 1784 dans A. E. L. *Ville de Spa*, 6 ; A. E. L. *Conseil Privé*, 159, 30 novembre, 1, 2, 4, 6, 9, 11, 16, 18 et 23 décembre 1784.

(11) P. HARSIN, *op. cit.* pp. 36-39 ; Ad. BORGNET, *op. cit.*, pp. 11-18. La chronologie des débuts de « l'affaire de Levoz contre les sociétaires de Spa », est précisée grâce à A. E. L. C. P., 159 : 3, 4, 6, 8, 9, 14, 16, 18, 20, 21, 23, 25, 27 et 30 juin, 2, 7, 9, 11, 14, 23, 25, 28 et 30 juillet 1785 ; les apostilles décisives sont celles des 7 et 11 juillet. Le rapport du procureur général Fréron est conservé parmi les *Documenta leodiensia*, t. VIII, n° 82-95.

(12) Lire *ibidem*, n° 115-119, le *Plan d'accommodement* (18-31 août 1785) qui ne cite aucun chiffre. Les *Articles préliminaires et fondamentaux sur lesquels il est convenable de délibérer* ne sont ni signés, ni datés. Le fait qu'ils soient conservés dans une liasse des A. E. L. C. P. 237, incite à y voir un memorandum élaboré

directement de la question initiale. Désormais, partisans et adversaires du Prince portent la lutte sur un autre terrain, celui du droit constitutionnel. Pareille joute a de quoi passionner l'opinion publique liégeoise dont, à vrai dire, la maturité politique n'avait guère été formée ni par les débats aux assemblées d'Etats ni par la presse locale.

« Impie homicide », « idiot imbécile », « lâche et vil ennemi de sa propre patrie », telles sont les aménités dont le *Cri générale du Peuple Liégeois* (1786) gratifie le « traître » Hoensbroech. Et pourtant, à comparer les péripéties de 1784-1786 avec celles des règnes précédents (en 1762-1764 et en 1766-1775), on découvre les mêmes inconséquences. Hoensbroech n'est plus intransigeant qu'en apparence, puisque les tractations secrètes de l'automne 1785 le montrent à la recherche d'un compromis⁽¹²⁾. Avec le recul, on incline à croire que l'arbitraire du Prince a moins fait pour envenimer la querelle, que la longue carence des dirigeants. Des expédients improvisés au jour le jour n'ont jamais tenu lieu de projet politique. Mais qui songe à l'art de gouverner dans l'atmosphère d'une ruée vers l'or ?

.../...

dans l'entourage du Prince. Il comporte quinze points formulés comme des questions ; les réponses inscrites en regard pourraient être de la main de Levoz. L'insistance mise à éviter le partage des « actions » suggère que c'est pour répondre aux *Articles préliminaires* que Levoz a recueilli les déclarations sous serment du 5 novembre 1785 ; cfr ci-dessus, note 10.

Dans la même liasse, on lira la minute d'un article destiné à un journal qui fait état d'un accord, obtenu par la médiation du comte de Metternich, entre les « propriétaires des maisons privilégiées » et la « pluralité du Club ».

Le *Nouvelliste politique d'Allemagne*, n° 138, p. 566, Cologne, 30 août 1785, reproduit littéralement une proposition du communiqué ci-dessus et fait état des bons offices de Metternich ainsi que du comte d'Adhemar, ambassadeur de France à Londres. Mais, après avoir annoncé « L'affaire de Spa est arrangée », il observe que « Plusieurs membres du Club [...] persistent aussi à rejeter l'arrangement arrêté et signé de part et d'autre ».

Variante plus autoritaire dans le communiqué inséré par la *Gazette de Liège*, 5 septembre, 1785. — Ad. BORGNET, *op. cit.*, pp. 20-21, relate une autre médiation, celle du marquis de Sainte-Croix, résident français à Liège. Le montant des bénéfices sera discuté ci-dessous, notes 21, 23, 57. Malgré l'obstruction de Levoz un accord intervint... en 1801 ; P. LAFAGNE, *op. cit.*, p. 121.

⁽¹²⁾ Voir ci-dessus note 12. L'article du *Nouvelliste politique*, *op. cit.*, rend manifestes les contradictions en rapprochant à quelques lignes de distance les prérogatives du chef de la police à l'intérieur du Club et l'assurance que « la liberté sera tout aussi illimitée qu'elle l'a toujours été à Spa ». Hoensbroech a cru qu'il serait possible de ménager à la fois les étrangers et les tenanciers qui les exploitaient, de faire respecter à la fois l'ordre intérieur et l'énergant recours aux tribunaux de l'Empire. En fait, il a dû composer et ses improvisations, comme celles de ses partisans, n'ont pas donné le change aux patriotes. Cfr J. DARIS, *op. cit.*, t. II, pp. 18-23 et M. FLORKIN, *Deleau et Limbourg brocardés*, pp. 430-431.

L'OR DU TRIPOT DE SPA

L'expression fut inventée par les patriotes⁽¹⁴⁾ ; ils n'ont pas eu à inventer le sentiment de mépris qu'elle traduit. Bien avant le règne de Hoensbroech l'indignation ou le sarcasme anime les auteurs qui évoquent le séjour à Spa. Sous des dehors libertins, le XVIII^e siècle est volontiers moralisateur et, que ce soit en vers :

« Je me tairai sur ces jeux de hasard
Qui, frappés d'anathème en France,
Sont venus dans ces lieux arborer l'étendard
Du malheur et de la licence »⁽¹⁵⁾.

ou en prose :

« des visages atroces et soupçonneux, au milieu d'une montagne de ducats, dévorant tous ceux qu'on mettait en tremblant sur le grand tapis vert »⁽¹⁶⁾.

les allusions au Vaux-Hall et à la Redoute, « boucheries où l'on s'égorge à qui mieux mieux »⁽¹⁷⁾, évoquent davantage un cauchemardesque *Caprice* de Goya qu'une *Confidence* de Fragonard. Le temps n'est plus où

« les croupiers de Pharaon se rendaient à la Sauvenière avec leur Banque sur les épaules, composée de quelques centaines d'escalins, de deux ou trois pistoles légères et d'autant de ducats rognés [...] Un Ponte d'un écu étoit rare à rencontrer et faisoit sensation mais celui qui aurait voulu pointer un ducat eût été refusé dans la crainte qu'il ne fit sauter la banque »⁽¹⁸⁾.

⁽¹⁴⁾ Entre autres, Albin BODY, *Recueil de vers, chansons et pièces satiriques*, p. 157, Liège, 1882 ; B. U. L. Ms. 1047, *Papiers de Fabry*, t. II, n° 236, t. IV, n° 344.

⁽¹⁵⁾ DE LAUNAY, *Le tableau de Spa pendant la saison*, p. 12, Aix-la-Chapelle, 1784.

⁽¹⁶⁾ Charles-Joseph, Prince de LIGNE, *Œuvres*, éd. G. CHARLIER, p. 34, Bruxelles, 1941.

⁽¹⁷⁾ JOLIVET, *Description du pays [...] de Liège*, dans *Annales du Cercle hutois*, t. XI, p. 194, Huy, 1897.

⁽¹⁸⁾ *Nouveau Tableau de Spa*, p. 12. Le Pharaon se joue avec deux jeux de 52 cartes, entre un nombre illimité de pontes et le banquier. Celui-ci gagne chaque fois qu'il y a « doublet » et, au 26^e coup, lorsqu'il retire une partie des mises demeurant en jeu. — Lire P. N. HUYN, *La théorie des jeux de hasard*, pp. 26-45, [s.l.] 1788. — Crabs, biribi, pharaon, billards, quinte sont attestés au Club lors de l'état des lieux dressé par le Notaire J. G. Brixhe, le 15 décembre 1792.

Rappelons que 2 escalins valent un florin et qu'un écu vaut 4 florins de Brabant. Un florin de Liège est évalué à 1,2156 franc-or. Le louis d'or (= 24 livres de France) se change alors au cours de 19 florins et 10 sous de Brabant. Le ducat d'Autriche vaut 8 fl. bbt et 10 sous ; celui de Hollande, 9 fl. ; la pistole, 15 fl. bbt.

Depuis les années '70, on joue gros jeu : le sieur d'Argens par exemple, enlève d'un coup 500 louis au comte de Barry ! Le *Pharaon* procurerait 25 % de bénéfices au banquier et en pleine saison (à partir du 21 juillet) on ne tolère plus les mises en écus, il faut des pièces d'or. Le *Biribi*, introduit en 1780, est plus populaire car on mise avec des jetons de 15 sols mais il serait « 47 fois plus désavantageux aux pontes que le Pharaon ». Le *Craps* a les préférences des Anglais tandis que le *Trente et Quarante* connaît la vogue depuis 1781, lorsque « pour la première fois depuis la fondation de Spa, les joueurs liégeois ont été dupés par les joueurs français » (19).

La chronique scandaleuse fourmille d'anecdotes sur les escroqueries qui se déroulent dans les salles de jeu. Ajoutons qu'au dehors, les joueurs malheureux sont la proie des fripiers qui leur rachètent à 10 louis des vêtements qui en valent 50 ; d'usuriers qui prêtent de l'argent au taux de 10 % par semaine (20).

Ces sommes ne sont pas perdues pour tout le monde : qui en profite ? Les croupiers et banquiers d'abord. En 1767 — alors que la Redoute conservait son monopole — Casanova relate que la plus grande partie de l'argent qui provient du jeu « qu'on porte à un demi-million [de livres] année courante, s'enfuit dans les coffres de douze grecs [escrocs] professeurs avoués et autorisés par le souverain et qui sont associés ». Les Français **Delleizen, Pierry, Dumoulin** et « les filles qui les accompagnaient », auraient gagné 14.000 louis au cours des deux premières années où ils ont exploité la permission d'organiser le *Biribi* à Spa. Les croupiers liégeois, au nombre de huit, sont parfois d'anciens militaires étroitement surveillés par les propriétaires de la Redoute et du Vaux-Hall qui ne leur accordent qu'un vingtième de la recette totale de la banque. Peu avant 1784, ce tantième fut ramené à 4 puis à 3 % d'une somme qui fluctue entre 12 et 14.000 louis « dans les mauvaises saisons » mais qui, « année commune, atteint 18 à 24.000 louis » (21).

(19) *Nouveau tableau de Spa*, pp. 39-40, 45, 48, 51-55, 74-76. *Documenta leodiensia*, t. VIII, n° 122 sv. et A. d'OTREPPE de BOUVETTE, *Lettre d'un anonyme sur les abus des jeux de Spa*, dans *Bull. de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. XIV, pp. 153-155, Liège, 1937. Le *Biribi*, analogue au jeu de la pelle, est interdit en France depuis 1787 ; les mises sont réparties sur 70 cases d'un tableau ; à chaque coup, le banquier rafle un treizième de l'argent. Le *Craps* ou *Kraps* se joue avec deux dés ; de 1791 à 1793, il procure à la Redoute 18.821 florins de gains ; P. LA-FAGNE, *op. cit.*, p. 116. — IDEM, *Spa et les Anglais*, p. 17, publie une chanson sur le « Creps infernal ».

Au *Trente et Quarante*, il faut six jeux de cartes ; si les cartes rouges et les noires totalisent en même temps 3 points, le banquier encaisse la moitié des mises.

(20) *Tableau de Spa manuel indispensable* [...] pp. 27, 42-43. Exploitation des touristes, selon CH. A. PILATI, *Voyage de la Hollande* t. II, pp. 304-305, 309, La Haye, 1780.

(21) CASANOVA, *Mémoires*, éd. R. ABIRACHED, t. III, p. 578, Paris, 1960. *Nouveau tableau de Spa*, pp. 52-54 ; allusions aux Liégeois et à leurs profits, pp. 41, 56-57 ; à l'abus de l'uniforme et des décorations militaires, pp. 59-60. Les noms des tenanciers (Everhard, Dupont, Farci, Gilkinet, Crabay, Moulan) sont cités par d'OTREPPE de BOUVETTE, *op. cit.*, p. 165. .../...

Les textes ultérieurs émanent d'adversaires du Prince et recherchent moins la précision comptable que l'effet de scandale. Le *Journal général de l'Europe* (²²), tenu au courant par les patriotes, annonce : « La campagne de Spa est finie depuis quelques jours et les vainqueurs se sont partagé déjà les dépouilles de l'ennemi. Les Propriétaires, Banquiers et Croupiers des jeux de hasard privilégiés de la Redoute et du Vaux-Hall ont gagné aux environs de 300.000 florins ». L'année suivante, un anonyme fait état d'« une vingtaine de mille louis d'or que le monopole privilégié et l'imbécillité des dupes leur a procurés à l'ordinaire », tandis que, dans une lettre du 6 février 1788, le bourgmestre Fabry s'indigne : « L'argent leur coûte peu ; ils ont gagné encore cette année 30.000 louis ». Les historiens avancent des chiffres du même ordre, vraisemblablement puisés aux mêmes sources incontrôlables (²³).

Bien entendu, la recette globale est grevée de frais de toutes sortes : tantième des huit croupiers, construction, entretien et ameublement des deux maisons de jeux (²⁴), indemnités diverses en vue de s'assurer le concours de la police locale. Les contemporains ont hasardé leurs conjectures dans deux autres directions :

.../...

Le notaire Gérard-Denis Lhoist, échevin d'Ougrée, gagne une couronne (= 4 fl. et 17 1/2 sous) par jour et 50 louis en fin de saison, comme inspecteur du Vaux-Hall ; A. BODY, *La liste des seigneurs et dames*, dans *Bull. de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. VI, p. 105, Liège, 1900, et renseignements aimablement communiqués par M^{me} B. Lhoist-Colman. Le compte partiel, publié par P. LAFAGNE, *Essai sur l'histoire des jeux*, p. 116, fait état de 4 % des gains attribués aux croupiers et 21 % à Delezanne. Tantièmes encore plus élevés, selon Deleau-Seraing ; A. E. L., *Fonds français*, Préfecture, 375, 6 mai 1808.

(²²) Tome IX, n° 211, pp. 211-212, 10 octobre 1786.

(²³) *Journal de ce qui s'est passé à Liège et à Spa depuis le 5 septembre jusqu'au 17*, n° VII, p. 1, s. l. 1787. *Papiers de Jean-Remi de Chestret* [...] t. I, p. 239, Liège, 1881. Albin BODY, *Le Club anglais de Spa*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XIX, p. 73, n. 2, Liège, 1886, assure que les gains étaient de 400.000 florins entre 1774 et 1784, total accepté par P. LAFAGNE, *op. cit.*, p. 112, qui par ailleurs (p. 116), publie deux fragments de comptes de la Redoute. Durant les années, à vrai dire exceptionnelles, de 1791 et 1792 les deux maisons privilégiées auraient rapporté respectivement 17.599 et 11.661 louis. Ad. BORNET, *op. cit.*, pp. 20-21, s'en tient à un minimum de 250.000 francs. Pierre DOYON, *Marie-Louis d'Escurches, marquis de Sainte-Croix. Sa mission diplomatique à Liège*, dans *Revue d'Hist. diplomatique* t. XXXVII, p. 111, Paris 1923, fait état de 250.000 livres.

(²⁴) La construction de la Redoute selon le plan de Digneffe, fut adjugée pour 13.490 fl. à Wathieu Lefin ; A. E. L., *Notaire G. Lezaack*, 25 janvier et 12 février 1763 ; elle aurait coûté plus de 100.000 florins à en croire A. E. L., *C. P.*, 237. La même somme aurait été dépensée par N. J. Levoz, pour son club, en 1784-1785. On lui aurait offert 4.000 louis (environ 80.000 florins) en 1787 pour l'indemniser de sa mise de fonds et obtenir le désistement de ses prétentions de 1785 ; *Cri générale*, ms. p. 18. Le mobilier du Vaux-Hall (rideaux, nappes, argenterie, batterie de cuisine) est évalué à 20.000 florins ; chaque hiver, l'entretien de la façade coûte près de 500 fl. ; [HOUYON], *Un chroniqueur spadois*, dans *Bull. de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. I, pp. 292-293, Liège, 1882.

1° Les frais de procès.

Celui que les sociétaires de la Redoute et du Vaux-Hall intentèrent en 1784-1785 à N.-J. Levoz à propos du talus bordant le terrain qu'il venait d'acquérir pour y construire son *Club*, leur aurait coûté près de 30.000 florins⁽²⁵⁾. En octobre 1786, le *Journal général de l'Europe* suppute : « 30 mille florins pour les protecteurs subalternes mais non moins agissans [que le Prince-Evêque...] une somme plus considérable peut-être qu'il a fallu employer pour détacher du parti opposé quelques faux frères [...] »⁽²⁶⁾. Un mois avant qu'éclate la Révolution, c'est-à-dire après quatre années de procès et d'instances à Wetzlar, Fabry insinue : « Il transpire que les sociétaires [de la Redoute et du Vaux-Hall] ont donné, pour autoriser les nouvelles violences de l'Altesse, une assurance de 350.000 florins. Mais ils se sont plaints que l'histoire leur en coûtait déjà 568.000. C'est la somme fixée dans une lettre venue de Spa à Fossoul, après que celui-ci eut été appelé au Conseil Privé »⁽²⁷⁾. Ces sommes, fabuleuses pour des particuliers, montrent l'idée que les patriotes se faisaient de la corruption de leurs adversaires.

2° Les royautés versées au Prince-Evêque.

Au dire de N.J. Levoz, la convention de 1774 garantit au souverain un tiers des profits accumulés par les deux maisons. Une lettre de Velbrück apprend qu'il disposait en faveur de ses nièces « de la part qui vacque dans la banque de Spa » et l'on put écrire après son décès : « La petite Cour du Prince-Evêque de Liège est en partie alimentée par les produits du Pharaon. Le chef de l'Etat ne rougit pas même de recevoir un intérêt considérable de ce commerce proscrit à juste titre chez tous les souverains

(25) *Cri générale du Peuple liégeois*, ms. p. 1 note a, 1786 (B. U. L. XXIII, 36-4). Ce pamphlet est coutumier des chiffres arrondis au millier de florins, cfr p. 3 note b et p. 17, et ci-dessous note 26. Le 10 mai 1789, les actionnaires du Club de Levoz sont redevables de 7.500 florins bbt au seul procureur Colbin ; A. E. L., *Notaire J. J. M. BERLEUR*, 2 février 1792 (acte signalé par M. G. Hansotte). Etat des lieux et répertoire des meubles du Club, aux A. E. L., *Notaire J. G. Brixhe*, 15 décembre 1792.

(26) *Journal général de l'Europe*, n° 211, pp. 211-212. Cette supputation des frais de procès n'est nullement dénuée de fondement puisque c'est une somme identique (30.000 florins) qu'Urban de Fossoul fut chargé d'emprunter au taux le plus avantageux pour les sociétaires de la Redoute et du Vaux-Hall agissant solidairement, A. E. L., *Notaire Th. Murson*, 11 novembre 1785. La pratique des indemnités aux officiers de police est attestée par VELBRÜCK, *Lettres*, t. II, p. 204.

(27) Lettre de Fabry à Chestret, de Liège le 15 juillet 1789 ; *Papiers de Jean Remi de Chestret*, t. I, p. 370. En 1786 déjà, le *Cri générale*, p. 18, proclame : « Il ne faut pas que l'on permette de leur rendre l'assurance des cent mille florins déposée chez le comte de Méan et qui devoit être le fruit des tracasseries qu'ils nous ont occasionnées et dans le cas qu'ils réussissent à conserver exclusivement [le droit] de dépouiller les Etrangers ».

de l'Europe qui comptent pour quelque chose le repos et la fortune de leurs sujets. Il distribue ce revenu à ceux de ses courtisans qui ont le mieux mérité de lui » (28).

En dépit de sa complaisance pour ses neveux les comtes de Méan, Hoensbroech ne fut jamais accusé de les avoir directement intéressés aux profits des jeux.

On répète qu'il consacra cette ressource à fonder des lits dans des hôpitaux (29). En janvier 1787, il proposa à la Cité de Liège de lui verser annuellement 10.000 florins « de ses droits sur les jeux de Spa » afin de l'aider à amortir ses dettes. N.-J. Levoz réagit aussitôt et réussit à convaincre les Seize Chambres qu'en acceptant une telle offre, elles allaient implicitement reconnaître la validité d'un privilège exclusif illégalement octroyé par le Prince (30).

En ce qui concerne le montant de la somme versée au Prince, une seule source, à vrai dire sommairement informée, le *Cri générale* (texte ms., p. 17) :

« Il n'est pas juste que Votre Altesse soit privée de 70 milles florins qui lui sont assurés annuellement par les anciens Redoutables mais qu'à l'imitation des officiers et gentilshommes [...] qui permettent la tenderie aux petits oiseaux à tout le monde, au moyen de telle rétribution, le jeu soit déclaré libre à Spa ».

et, à propos d'un imaginaire compromis (p. 45) :

(28) N. J. LEVOZ, *Précis historique de la révolution*, p. 6, § 5, in-8°, s. I., 1791. J. DARIS, *op. cit.*, t. II, p. 13, n. 2. Le tantième d'un tiers est attesté par un fragment de compte retrouvé par P. LAFAGNE, *op. cit.*, p. 116. *Lettres autographes de Velbrück*, éd. G. DE FROIDCOURT et M. YANS, t. II, pp. 130-131, Liège, 1955 : parmi la dizaine de bénéficiaires, il y a Madame d'Arberg (Ferdinand-Louise comtesse de Horion, veuve de Nicolas-Maximilien comte de Valengin, décédée en 1782) puis sa belle-sœur Marie-Anne, comtesse de Velbrück, épouse malheureuse du prodigue Charles-François-Joseph de Horion, et protectrice des patriotes. Avant 1784, elle jouait à Spa ; cfr B. LHOIST-COLMAN, *Au château de Colonster en 1779*, dans *Bulletin de la Soc. royale Le Vieux Liège*, t. VII, p. 2, Liège, 1966, et *Nouveau tableau de Spa*, p. 41, 59.

(29) A. BORGNET, *op. cit.*, p. 12. Prudemment L. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 347, estime à 50.000 francs le montant annuel versé à la « caisse particulière de l'évêque-prince », somme qui « paroit avoir été employée à augmenter le nombre des places pour les pauvres aveugles et incurables admis dans les hospices. » C'est ce que confirme J. DARIS, *op. cit.*, t. II, p. 13, n. 1 et 2, p. 20, qui indique la destination de 67.000 florins : dons à des hôpitaux mais aussi pensions et gratifications.

Ce scrupule de convertir en œuvres pies les profits illicites est partagé par l'auteur anonyme d'un *Mémoire adressé à la cour de Liège* qui propose qu'une compagnie fermière verse [au Prince] chaque année, cent mille livres tournois, construisent un hôpital et des ateliers, dote des filles pauvres et rémunère des nourrices, tout en dédommageant les anciens sociétaires, *Documenta leodiensia*, t. VIII, f° 113.

(30) *Notes des seigneurs Bourgmestres et Conseils régens à Messieurs les Composans des Seize Chambres*, 8 p. Liège, 1787. N. J. LEVOZ, *Information et protestation présentée aux Seize Chambres*, p. 5, Liège, 1787.

« Le Prince abandonne les 70 mille francs qu'il tiroit de la Redoute et du Vaux-Hall ; une partie servira à faire des embellissemens à Spa ; une autre à se procurer une bonne troupe de comédiens et une à un hôpital pour entretenir quatre mille fileurs ou fileuses à Spa ou ailleurs, selon le plan du Magistrat de Verviers, qui a déjà fait une soumission à cet égard ».

C'est à la suite d'une erreur typographique que le *Journal Général de l'Europe* attribue 170.000 florins, au lieu de 70.000 « applicable à de bonnes œuvres secrètes, en réparation des maux attachés à de pareils établissemens »⁽³¹⁾. Le projet de partage à l'amiable, préconisé par le bourgmestre Fabry et le marquis de Sainte-Croix en cette même année 1786, garantit de nouveau 70.000 florins au Prince et 180.000 à répartir également entre les 3 sociétés : Redoute, Vaux-Hall et Club⁽³²⁾.

En somme, des on-dit, des présomptions concordantes. L'opinion publique à l'époque s'en est contentée ; en ce domaine comme en tant d'autres, elle ne s'est guère souciée d'acquérir des certitudes.

L'AFFAIRE DES JEUX ET LES HOMMES D'AFFAIRES

La plus ancienne société privilégiée, propriétaire de la Redoute, ne semble jamais avoir compté plus de quatre associés : Gérard Deleau⁽³³⁾

(31) N° 211, p. 211. L'article reconstitue la répartition d'un bénéfice brut de 300.000 florins au cours de l'année 1786. A savoir : 170.000 à Son Altesse plus 30.000 pour les « protecteurs subalternes » plus une somme plus considérable (supposons : 40.000) « pour détacher du parti opposé quelques faux-frères » plus 80.000 de bénéfices nets aux 4 propriétaires de la Redoute plus 80.000 aux 8 propriétaires du Vaux-Hall = 400.000 florins. Le surplus de 100.000 florins ne s'explique qu'à condition de le retrancher du montant attribué au Prince.

(32) Ad. BORGNET, *op. cit.* pp. 12 et 20-21. Peu de crédit à attribuer au *Voyage de Spa en Hollande*, dont l'auteur, Armand de Balbi, âgé de dix ans, raconte que le prince de Liège « retirait, à ce qu'on prétend, dix à douze mille louis par an, avant la Révolution » ; éd. A. BODY, dans *Bull. soc. des Bibliophiles Liégeois*, t. II, pp. 159-167, Liège, 1885.

(33) Gérard de Leau (1728-1788), appartenait à une ancienne famille spadoise, connue primitivement sous le nom de le Pinchon, de Creppe. Son père Gérard de Leau († 1729), savonnier à Spa et échevin, se fixa à Aix-la-Chapelle en 1721, et y obtint le monopole de la fabrication de savon pour douze ans (W. MUMMENHOFF, *Die Bürgerrechtsverleihungen in der Reichsstadt Aachen während der Jahre 1656 bis 1794*, Z. A. G. V., 68, 1956, p. 235) mais il revint à Spa où il mourut.

Gérard de Leau avait épousé en 1755 Jeanne Xhrouet, une parente de son compère. Elle lui donna dix enfants, dont trois fils et une fille moururent en bas âge. De l'aîné, Gérard, il sera question ci-après ; Michel (1763-1796), maieur de Spa épousa Marie-Françoise Legro ; Laurent-Joseph (1768-1807), tanneur et bourgmestre de Spa épousa la baronne de Reuschenberg ; Jonas (1770-1806) échevin de Spa, épousa Ursule Talbot ; Marie-Catherine (1759-1789) fut unie à son oncle l'échevin et notaire spadois Jean-Henri Crehay ; et sa sœur Elisabeth (1761-1780) à Philippe-Jean-Joseph de Marteau, chevalier du Saint-Empire, dernier haut-gruyeur héréditaire de la Porallée et de la commune de Saint-Remacle, et neveu de Marie-Anne de Boniver l'épouse du chevalier Jean-Philippe de Limbourg, dont en secondes noces il épousa la fille Marie-Jeanne-Elisabeth de Limbourg. (M. LANG, dossiers généalogiques, de Leau, de Marteau, de Boniver.)

et Lambert Xhrouet⁽²⁴⁾, les fondateurs ; Jacques Nizet et Jean-Philippe de Limbourg⁽²⁵⁾.

Le professeur M. Florkin a mis en évidence l'étonnante activité des Deleau : le père, propriétaire de trois maisons à proximité de la Redoute, marchand de vin, conseiller puis bourgmestre, collecteur de dîmes, est célèbre pour sa rapacité plus d'une fois prise à partie dans le *Nouveau Tableau de Spa* (p. 24) :

« Delaux, un des principaux entrepreneurs de cette maison [la Redoute] jadis Apothicaire, aujourd'hui Seigneur Suzerain de près d'un million de livres tournois, a poussé l'industrie à un point étonnant dans la partie des détails que cette Redoute renferme. On paye jusqu'à l'air qu'on y respire. On ne peut y entrer quatre fois la semaine sans contribuer d'un écu au revenu énorme que cet ancien porteur de seringue se fait tous les ans aux dépens des Etrangers. Il a fait avec ses associés bâtir au fond de cette Redoute une salle de comédie dont il retire un louis par représentation. »

Jusqu'à sa mort, survenue en septembre 1788, les patriotes ont vu en lui l'âme damnée des privilégiés. L'aîné de ses sept fils, Gérard⁽²⁶⁾ est

(24) Lambert Xhrouet (1707-1781), fils de Jean-Lambert-Gérard et d'Anne Servais Fontaine, est qualifié dans *La Liste des Seigneurs et Dames pour 1767* « Ecuyer du Commun de la Reine et Tourneur de Monseigneur le Duc d'Orléans ». Il était au tour d'une habileté à peine croyable, réalisant des objets d'une extrême petitesse et finesse. Ces « jolités » ont eu à l'époque un immense succès. Elles lui valurent à Spa le surnom « le peu » (le pois). Il avait épousé en 1732 sa parente Marguerite Jean Gérard. Ces époux habitaient en 1767 l'« Hôtel de Lorraine », une des plus belles demeures spadoises (récemment cédé par la famille de Bournonville à la Société Générale de Banque et, après de grands efforts, classé et sauvé de la destruction par la Commission royale des Monuments et des Sites en 1973). (Jean-Philippe de LIMBOURG, *Nouveaux amusemens de Spa* ; — Albin BODY, *Les actes notariaux passés à Spa par les étrangers* ; — Jacques BERGER, *Biographies et généalogies spadoises*. — I. *La Famille Xhrouet, de Spa*, Bruxelles, 1947).

(25) Jean-Philippe de Limbourg (1726-1811), docteur en médecine de l'Université de Leyde en 1746, obtint reconnaissance de noblesse et concession du titre de chevalier du Saint-Empire en 1782, un des plus savants médecins de son temps. Il avait été élève de Boerhave. Il est l'auteur d'ouvrages ayant fait autorité, traitant de médecine comme des propriétés minérales des eaux de Spa. Il était membre de nombre d'académies et sociétés savantes. Il fut onze fois bourgmestre de Spa. Il émigra à Wertheim avec le prince de Loewenstein, qui le nomma son conseiller intime. Il épousa à Theux en 1750 Marie-Anne de Boniver (1728-1804). Ils sont les ancêtres des actuels chevaliers de Limbourg. *Annuaire de la Noblesse Belge*, Bruxelles, 1895, pp. 121-139.

(26) Gérard de Leau (1756-1813), immatriculé à Louvain en 1773 épousa en 1790 Marie-Adélaïde-Maximilienne-Walburge-Emilie baronne de Geyr de Schwepenburg, morte en couches en 1791 lui laissant le titre de baron d'Andrimont, et ensuite Marie-Caroline-Félicité-Walburge baronne de Seraing d'Eybach. Ce qui explique que s'il se qualifia d'une part de baron d'Andrimont, comte palatin de Latran, ailleurs il se dit Deleau-Geyr et Deleau-Seraing, notamment lors de sa nomination en 1810 de membre du Conseil de liquidation de la dette du bourg de Spa (*Mémorial administratif du département de l'Ourte*, n° 553, p. 292) et déjà le 6 mai 1808, lorsqu'il expose au Préfet de l'Ourthe ses *Idées sur l'exercice des jeux*, mémoire qui expose comment les salles étaient surveillées ; A. E. L., *Fonds Jr.*, Préfecture, 375.

comédien amateur, avocat, inspecteur des Eaux et Forêts du marquisat de Franchimont, conseiller puis bourgmestre de Spa en 1785, chef de bureau des Postes Impériales. Dès la fondation de la Loge « L'Indivisible » à l'Orient de Spa, il en est le Maître Vénérable. Pendant la Révolution, il est membre du Comité aristocratique. Les patriotes s'en prennent aux Postes Impériales ; il émigre et ne revient qu'en 1802 (37).

Avec Jean-Philippe de Limbourg, nous voici en présence du représentant d'une vieille dynastie de notables, d'un médecin lettré, introduit auprès des princes et magnats qui venaient prendre les eaux. Propriétaire de fourneaux à Jusleville, il s'efforça en vain d'y substituer le coke au charbon de bois (38).

Jacques Nizet, issu d'une famille scabinale qui, après s'être intéressée à la fabrication de bouteilles pour le vin de Beaune, s'efforça en vain de conserver le marché des bouteilles d'eau de Spa ; il eut pour héritier Guibert-Nicolas-Henri de Mélotte-Nizet, capitaine au régiment des Etats (1774-1781), bourgmestre de Liège (1786), un des principaux marchands de vin de Liège, propriétaire de la verrerie installée sur le quai d'Avroy

.../...

Son fils Ferdinand (1794-1845) se qualifia sans plus de droit de baron de l'Eau d'Andrimont, forme patronymique que maintiendra le fils de celui-ci, Ferdinand (1816-1884).

A sa mort en 1813, celui qui avait été le richissime Gérard de Leau, était receveur de l'octroi et conseiller municipal de Spa. Sa veuve mourut à Liège en 1852, qualifiée modestement de *Seraing*. (M. LANG, Fichier et dossier de Leau.)

(37) M. FLORKIN, *L'âge d'or des eaux de Spa*, pp. 436-437 ; *IDEM*, *Deleau et Limbourg brocardés*, p. 438 ; *IDEM*, *Le lancement de Spa comme ville d'eaux et de jeux [...]*, dans *Revue médicale de Liège*, t. VII, pp. 169, 171, Liège, 1952. *Nouveau tableau de Spa*, pp. 24-27, 65-66, et A. BODY, *Recueil de vers*, pp. 24-25, 35, 39.

Procès au sujet de la dime des pommes de terre et compétence entre l'office de Bourgmestre et celui de Chef du Bureau des Postes impériales aux A. E. L., *Ville de Spa*, liasses 5 et 6.

Lettre de Fabry, en date du 6 février 1788, dans *Papiers de Jean-Remi de Chestret*, t. I, p. 239. L. LAHAYE, Analyse des actes contenus dans les registres du *Scel des Grâces*, p. 237, Liège, 1931. G. de FROIDCOURT, *Velbrück [...]* franc-maçon, pp. 101-103, Liège, 1936. Prix des tables de jeux et des bals dans *Maisons d'Assemblées à Spa*, pp. 7 et 8.

(38) Cfr ci-dessus, note 4 et M. FLORKIN, *Le lancement de Spa comme ville d'eaux*, pp. 166-168 ; *IDEM*, *Dans le parti de Hoensbroech* dans *Revue médicale de Liège*, t. VIII, pp. 394, 404, Liège, 1953. E. FAIRON, *Les premiers essais de fabrication du coke [...]*, dans *La Vie Wallonne*, t. VI, pp. 295, 331, 339, Liège, 1926.

Une pointe d'agacement perce déjà, à propos des « exagérations des pertes du jeu », dans J. P. DE LIMBOURG, *Les amusemens de Spa*, 2^e éd., t. II, p. 192, Amsterdam, 1783. L'attitude durant la Révolution apparaît tout au long des *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution liégeoise* dans *Bull. de la Soc. verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. XIV, XXXII-462 pp., Verviers, 1919.

qui, au début du XIX^e siècle, produisait pour 30 à 32.000 francs de bouteilles (39).

Jean Xhrouet, conseiller du bourg était le fils de Lambert, collègue de Deleau, lorsqu'il fut bourgmestre, propriétaire de l'Hôtel du Cerf et fabricant de souvenirs en ivoire (40).

En somme, un petit groupe de notables du cru, dont les activités et les accointances sont plus complémentaires que communes.



Les sociétaires du Vaux-Hall sont au nombre de huit en novembre 1785, de huit encore en décembre 1788 (41).

(39) Commerce de vins : lire *Liste des Seigneurs et Dames*, Annonces, 21 juin 1793. Les Nizet sont signalés comme entrepreneurs de verrerie dans l'*Almanach général des marchands*, pp. 591-593, s.l. ; 1772. L. F. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, pp. 452-453. — Fl. PHOLIEN, *La verrerie* [...], pp. 163-170, Liège, 1904. — D. VAN DE CASTELLE, 2^e lettre à Monsieur S***, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. XX, pp. 473-475, Liège, 1887.

(40) M. FLORKIN, *Le lancement de Spa comme ville d'eaux*, p. 163. Jean Xhrouet (1735-1800), échevin de la Cour de Justice en 1772, dénoncé le 5 juin 1790 comme contre-révolutionnaire (A. BORNET, *op. cit.*, t. I, p. 312, n. 1), bourgmestre régent en 1792, propriétaire de plusieurs beaux hôtels spadois, l'« Hôtel de Lorraine », « Au Cerf », « Au Grand Hôtel », « A l'Hôtel de Soissons », qui furent dévastés par les patriotes. A sa mort, en 1800, sa fortune était fortement réduite, et il était simplement qualifié de rentier (J. BERGER, *op. cit.*, pp. 45-46). Il avait été inscrit à la loge « L'Indivisible » avec cette qualification (G. de FROID-COURT, *Velbrück*, p. 103).

Il avait épousé à La Reid en 1766 Marie-Anne Crahay († 1772), puis à Liège en 1773 Jeanne-Joseph Maquinay, de La Reid, avec dispense pour affinité au 3^e degré (J. BERGER, *op. cit.*, pp. 24-30, 45-46. M. LANG, Fichier et dossiers *Xhrouet et Maquinay*).

(41) A. E. L., *Notaire Th. Murson*, procuration du 11 novembre 1785 ; *Notaire J. A. Despreitz*, cession du 11 décembre 1788. L'*Exposition pour Paul Redouté*, p. 36, ajoute les noms de de Grady et d'Ogilvi à ceux qui figurent dans les actes authentiques ci-dessus. Il s'agirait des fondateurs du Vaux-Hall et il se pourrait que la part de ces personnages ait été acquise par leurs associés.

Le nom de famille de Grady est très répandu à la fin du XVIII^e siècle et il est difficile d'assurer que le sociétaire du Vaux-Hall est le même personnage 1^o que le Henri de Gradi de Croenendael (1723-1781) en faveur de qui le prince-évêque d'Augsbourg (cfr ci-dessus, note 4) résigna sa prébende de chanoine de Saint-Lambert, ou 2^o que de Gradi d'Ordenge, trésorier général, ou 3^o que le conseiller privé, 4^o que le greffier de l'Etat Primaire dénoncé comme partisan du Prince et dont le château de Croenendael fut pillé par les hommes du capitaine J.-P. Ransonnet le 25 mai 1790.

Quant à Charles Ogilvi, il est qualifié de « Scotus » à Spa le 4 août 1765 dans son acte de mariage avec Marie Evrard, la veuve de Jacques Richard, paroissienne de Spa, et de « marchand banquier » en 1775 (M. LANG, Fichier).

Sa veuve tenait en 1777 l'auberge de la « Cour de Londres », recommandée dans le guide *A Tour to Spa*, p. 61, Londres, 1777 ; A. E. L., *Notaire J. H. Crahay*, 18 juin 1774 et 13 septembre 1775.

Ceux d'origine spadoise ou verviétoise ne sont qu'une minorité. Citons : Gilles-François Lezaack (1716-1788), bourgmestre en 1756, notaire et greffier de la Cour des tenants de l'église, beau-père du Dr Joseph-Hubert Sandberg, médecin consultant de Velbrück, pensionné par la ville de Spa. Son fils Quirin (1750-1826), avocat, propriétaire de l'« Hôtel de Russie », est bourgmestre de Spa en 1788 (42). Noël-Joseph Pouhau, échevin de 1770 à 1794 et ancien bourgmestre de Theux est « agent d'office » de 1766 à 1772, ce qui l'amène à procéder à plusieurs arrestations (43).

Les Liégeois sont plus en vue, souvent à la suite des faveurs de Velbrück et de Hoensbroech. C'est le cas d'Everard-Urbain de Fossoul, bourgmestre de la Cité en 1771-1772, membre de la Société d'Emulation (44) de Jean-Pierre-Robert baron de Selys-Fanson, seigneur de Jenneffe, etc. (45), grand veneur de la Principauté de Stavelot-Malmedy, podestat de Stavelot et Malmedy, souverain officier de la Cour féodale de Stavelot et chambellan du Prince-abbé ; et surtout de Clément de Plomteux, commissaire (en 1761-1763) puis bourgmestre en 1787-1788, conseiller de Velbrück, de Hoensbroech et de l'électeur de Trèves, préposé à l'Etat Primaire et père du greffier en chef de l'Etat Tiers. Il est initié en 1771 à la Loge de « La Parfaite Intelligence » et s'affilie à la Société d'Emulation. Déjà marchand de porcelaines de Saxe, son mariage avec Marie-Elisabeth, fille du célèbre Everard Kints, le met à la tête d'une grosse maison d'édition. Il devient imprimeur du Prince, bibliothécaire de la Cité, publie les *Œuvres* de Voltaire et s'associe à Panckouke pour l'édition liégeoise de l'*Encyclopédie*. En 1786, les patriotes laissent entendre

(42) A. E. L., *Notaire Th. Murson*, 25 mars 1785. On jouait au domicile du bourgmestre Lezaack en 1774 ; J. DARIS, *Histoire du diocèse [...] 1724-1852*, t. II, p. 11. P. HANQUET, *Familles verviétoises*, 1^{re} série, pp. 165-166, Verviers, 1957, signale en outre les revers de fortune éprouvés au début de l'occupation française. Les bois des émigrés furent coupés ; [HOUYON,] *Un chroniqueur spadois*, p. 293.

(43) Liste de quatre personnes incarcérées par ses soins au château de Franchimont ; A. E. L. *Notaire Th. Murson*, 8 juin 1785. Une lettre de N.-J. Pouhau en date du 5 mars 1786 relate une conversation entre l'abbé Jehin et le nommé Orban, qui imprima à Herve le *Cri générale du Peuple Liégeois*, est conservée aux A. E. L., C. P. 237. L. LAHAYE, *Scel des grâces*, pp. 197 et 380. Il intervient dans l'administration courante du Vaux-Hall ; A. BODY, *La liste des Seigneurs et Dames*, p. 105. En tant que fondé de pouvoir d'Ogilvi, il traite avec le comte de Horion ; A. E. L., *Notaire J. H. Crehay*, 13 septembre 1775.

(44) U. de Fossoul intervient à plusieurs reprises comme fondé de pouvoir des deux sociétés privilégiées ; cfr la *Sentence* des Vingt-Deux en date du 14 octobre 1785 et ci-dessus, n. 26. VELBRÜCK, *Lettres*, t. I, p. 306. Le tenancier du buffet du Vaux-Hall est obligé de s'approvisionner chez Fossoul ; A. E. L., *Notaire J. G. Brixhe*, bail du 26 février 1782. Nous remercions vivement M. L. Remacle qui nous a signalé cet acte très révélateur. Urbain Fossoul est encore signalé en 1808 comme s'occupant de négoce en commission ; *Bull. de la Soc. royale Le Vieux Liège*, t. VI, p. 223 ; en 1791, son épouse née Dozin, était « marchande de la 1^{re} classe » ; A. E. L., *Etats*, 91, Saint-Jean-Baptiste, n° 182.

(45) Le château des Selys-Fanson à Opoeteren fut occupé le 1^{er} mai 1790 par les volontaires patriotes ; L. LECONTE, *Les événements militaires [...] 1789-1791*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. liégeois*, t. LVI, p. 217, Liège, 1932.

qu'il s'était rendu à Paris afin d'y traiter avec son associé au lieu d'accomplir fidèlement la mission dont l'avaient chargé les Etats ⁽⁴⁶⁾.

Jean-Martin Bossy est maître du Pont d'Amersœur (1764-1772) et commissaire de la Cité de Liège de 1753 à 1786. Il s'intitule conseiller-intime de Son Altesse le Prince-Abbé de Stavelot. Sa présence parmi les sociétaires tient sans doute au fait qu'en 1766, il avait pris l'initiative de se pourvoir d'un privilège exclusif d'établir une glacière à Spa ⁽⁴⁷⁾. Henri Deprez est moins en vue mais ses alliances familiales expliquent vraisemblablement la présence, parmi les sociétaires, du chanoine de Saint-Denis, Lambert Nagant, membre de la Société d'Emulation ⁽⁴⁸⁾. Terminons par un personnage bien connu, l'architecte Jacques-Barthélemy Renoz (1729-1786) qui construisit, entre autres, Saint-André et l'église des Augustins, les hôtels de ville de Verviers et de Spa ainsi que le Vaux-Hall, ce qui motive sans doute sa participation à la société. Il est en outre directement intéressé à l'exploitation de la Glacière. Sa débordante activité s'est déployée dans bien d'autres directions encore : lotissement des terrains de l'abbaye Saint-Jacques et du Séminaire, direction de l'Académie de Dessin fondée par Velbrück, participation à une grosse exploitation houillère et à la papeterie des Polets, concession des diligences Liège-Paris... ⁽⁴⁹⁾. Après son décès, ses affaires sont reprises par sa veuve. Un de ses fils, François-Barthélemy-Joseph (1759-1799) la représente aux assemblées des sociétaires du Vaux-Hall. Depuis 1784, il est capitaine au régiment des

⁽⁴⁶⁾ *Almanach général des marchands*, pp. 591-593, 1772. L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, pp. 119, 129, 135, 263, 307. Les accusations des patriotes sont voilées dans le *Cri générale*, ms., pp. 24-26, mais directes sous la plume de J. P. Ransonnet; « Voilà, Messieurs l'ouvrage des Français [à La Haye]. Voilà ce que Plomteux cherche à faire à Liège [...] et un foutu imprimeur veut assujettir les Liégeois parce que, pour faire son chemin et se tirer de son Encyclopédie, il falloit qu'il brouille sa patrie »; B. U. L., Ms. 1047, *Papiers de Fabry*, t. II, n° 240, 2 octobre 1787. Ad. BORGNET, *op. cit.* t. I, pp. 70, 378, tout en reconnaissant le soutien apporté par Plomteux à la cause du prince, a fait justice des calomnies répandues par les patriotes. G. de FROIDCOURT, *Velbrück [...] franc-maçon*, pp. 25, 45, 157. M. FLORIKIN, *Un médecin antiphilosoph*, dans *Revue médicale de Liège*, t. VII, p. 27, Liège, 1952.

⁽⁴⁷⁾ *Exposition par Paul Redouté*, p. 36. Cfr ci-dessus, p. 33. En novembre 1785, il se faisait représenter par son fils Jean-Lambert de Bossy de Lavalle. L. LAHAYE, *Scel des Grâces*, pp. 71, 159, 228, 319. *Liste des Seigneurs et Dames*, p. 42, 1763.

⁽⁴⁸⁾ A. E. L. *Notaire Th. Murson*, 11 novembre 1785.

⁽⁴⁹⁾ Notice par J. HELBIG, dans *Biographie Nationale*, t. XIX, col. 131-135, Bruxelles, 1907 et A. BODY, *Anciens monuments spadois disparus*, dans *Bull. de l'Inst. archéol. Liégeois*, t. XXXII, p. 100, Liège, 1902. L'activité de Renoz comme urbaniste est évoquée dans *Les constructions civiles dans les Villes d'Europe [...] Colloque international, Actes*, p. 101, Pro Civitate, Bruxelles, 1971. Un exemple de ses opérations immobilières est fourni par un contrat conservé aux A. E. L., *Notaire P. G. Bovier*, 28 mars 1787 (vente au comte de Geloës d'une maison de 52.000 fl. bb.) que nous aimablement signalé M. G. Hansotte.

Au sujet de l'exploitation de la Glacière, cfr *Gazette de Liège* 10 juin 1782, et A. E. L. *Notaire H. J. Loumaye*, procuration du 23 avril 1787. Le Vaux-Hall, de plus en plus délabré, fit à l'époque bonne impression sur des étrangers; JOLIVET, *op. cit.* p. 194.

Etats, devient en 1793 lieutenant du prévôt de la maréchaussée et mourut en émigration. Plusieurs membres de la famille émigrent ou servent par les armes la cause du dernier prince-évêque (30).

La Société du Vaux-Hall n'est pas plus homogène que celle de la Redoute mais, comme elle se recrute en majorité parmi des Liégeois, elle a intéressé des hommes politiques et des gens d'affaires de plus haut vol, ceux dont l'influence ou les intérêts s'élevaient au-delà du cadre étroit de la Cité.

*
**

Les personnages auxquels Noël-Joseph Levoz distribue des actions de son Club sont de moindre envergure.

TABLEAU I
Actionnaires du club projeté par Levoz (1785) (31)

BENEFICIAIRES		Date d'attribution	Nbre de <i>soinidmes.</i>
Noms	Qualités		
LEVOZ, Marie-Agnès,	sœur de N. J. Levoz, épouse de Laurent Demy	24 janvier	2
LEVOZ, Isabelle	sœur de N. J. Levoz, épouse de Pierre-Remy Pinsmaye	5 avril	2
DE RANSONNET, Jean-Pierre	bourgeois de Liège	18 janvier	2
DE RANSONNET, Jacques-Joseph	bourgeois de Liège	4 février	1
BOLLEN, Joseph-Albert	bourgeois de Liège, marchand libraire, imprimeur	24 février	4
DE BEEFE-RANSONNET, Jean-François	bourgeois de Liège	19 janvier	2
DUCKERS, François	bourgeois de Liège	26 janvier	2
EVERARD, François	bourgeois de Liège	4 février	1

(30) J. J. F. Renoz, candidat sous-lieutenant au régiment Royal Liégeois, se fit présenter au comte d'Artois, alors réfugié à Coblenze, qui lui demande :

— Etes-vous gentilhomme ?
— Je suis architecte.
— En ce cas au moins vous nous serez utile pour rebâtir la Bastille, aurait répondu le prince en tournant les talons ; B. U. L., Ms 452 C, f° 180. L'anecdote vaut la plus explicite des professions de foi politique !

(31) D'après A. E. L., *Notaire E. Kiekens*, 5 novembre 1785 ; voir ci-dessus, note 10. Rien ne vient confirmer l'hypothèse de X. JANNE *La codification napoléonienne* [...], dans *La Révolution Française*, 11^e série, n° 15, p. 249, Paris, 1938, selon laquelle l'opposition de l'Etat Noble s'expliquerait par une participation financière dans le Club de Levoz. Aucun noble ne figure non plus parmi les associés qui signent la reconnaissance de dette aux A. E. L., *Notaire J. J. M. Berleur*, 3 février 1792. Cet acte fait apparaître le rôle joué par Eustache Kiekens dès 1789.

Une pétition des actionnaires de la Redoute (*sic*) est signée par les veuves Delle Creyer, Pinsmay et Demy, G. Duckers et Judon ; A. E. L., *Fonds français*, Préfecture, 375 [an IX ?].

A côté des relations familiales, la présence d'un Joseph-Albert Bol-len, gendre de Desoer, tient davantage au fait qu'il est propriétaire d'une parcelle dite « La Terre de Messe Basse » sur laquelle s'édifie le *Club*, qu'au « privilège exclusif » qui attribue à ce libraire-imprimeur le monopole de la publication des *Listes des seigneurs et dames* (32). Il ne tarde d'ailleurs pas à céder deux de ses parts aux frères **Joseph et Jean-Paul Gilkinet**, eux aussi bourgeois de Liège.

En 1785, la notoriété fait défaut aux propriétaires du *Club* ; presque tous vont l'acquérir en militant dans les rangs des patriotes. La famille Pinsmaye fournira à la Révolution son premier martyr, le jeune Guillaume, cavalier de la garde patricienne, tué au cours de l'émeute du 7 octobre 1789 (33).

Les **Ransonnet** ont débuté à Liège dans le commerce des vins. L'un d'eux, **Jean-Pierre**, devient lieutenant dans les Cuirassiers de Modène au service de l'Autriche ; il se serait aussi battu aux Etats-Unis. Partisan de l'insurrection dès 1787, il fera une rapide carrière dans les armées de la République (34).

Bolien avait été privé de son privilège d'imprimer les *Listes* spadoises dès mars 1783. En 1789, devenu aide de camp du général **Donckier de Donceel**, il met ses presses au service de la cause révolutionnaire, ce qui lui vaut perquisitions et saisies (35).

(32) A. E. L. *Ville de Spa*, 6, supplique au Magistrat et recès du 4 décembre 1784. Au sujet du privilège de la *Liste* des cartes de visite : *Nouveau tableau de Spa* ; p. 68 ; Ed. PONCELET, *Inventaire des dépêches du Conseil Privé*, t. I, p. 30, 17 janvier 1774. *A Tour to Spa*, p. 62, Londres, 1777, recommande Bollen car il procure des livres anglais et des guides pour les promenades. Voir aussi A. BODY, *Bibliographie spadoise*, pp. 38-40, Bruxelles, 1875 ; Jean TOUSSAINT, *Bibliographie spadoise*, t. I, pp. 73-74, mémoire photocopié, s.l. 1970.

Bollen était membre de la Société d'Emulation ; VELBRÜCK, *Lettres*, t. I, p. 206. Un acte des A. E. L. *Notaire J. H. Crehay*, 24 avril 1774, le qualifie de « notaire et marchand bourgeois de Liège. »

(33) Isabelle Levoz, négociante, agit au nom des associés lors d'une tentative afin de faire rouvrir leur salle de jeux ; A. E. L., *Notaire J. J. M. Berleur*, 11 et 13 août 1791 (signalé par M. G. Hansotte). Pierre-Remy Painsmay, un des rares notables de la populeuse paroisse Sainte-Aldegonde, appartient à une famille de patrons bateliers. La mort de son fils Guillaume a suscité des plaintes ; A. BODY, *Recueil de vers*, p. 183-190 ; L. LÉCONTE, *op. cit.*, p. 28.

Laurent Demy de Moineglise, époux de Marie-Agnès Levoz, domicilié en Souverain-Pont a peut-être été lieutenant au régiment de Fyon ; IDEM, *op. cit.*, p. 342.

(34) Jean-Pierre Ransonnet (1744-1796) est fils d'un commissaire de la Cité, marchand de vin dans la rue Sur Meuse ; A. E. L., *Etats*, 88, f° 16 v°. Sa carrière militaire est retracée par L. LÉCONTE, *op. cit.*, pp. 360-374. Ses lettres de 1787-1788 révèlent un admirateur du duc de Brunswick (alors en train de mettre à la raison les patriotes hollandais) et un partisan de l'intervention prussienne ; cfr ci-dessus note 4 et B. U. L. Ms. 1047, *Papiers Fabry*, t. II, n° 245, 246, 275, 284, etc. Durant son exil Anne-Marie Magnée, son épouse, confie ses intérêts à Jean-François-Joseph Magnée ; A. E. L., *Notaire J. J. M. Berleur*, 3 février 1792.

(35) A. BODY, *La Liste des Seigneurs et Dames*, pp. 100-102, a montré comment Lambert Xhrouet tira parti de la révocation de Bollen ; L. LÉCONTE, *op. cit.*, pp. 197-233.

L'architecte du Club, **François-Joseph-Thomas Duckers**, eut à garder la Citadelle dont venait de s'emparer Ransonnet (20 août 1789) ; au printemps de 1790, il dirige les terrassiers qui remettent en état les fortifications sur les hauteurs de Sainte-Walburge (36).

Jean-Paul Gilkinet, prélocuteur, initié en 1771 à la Loge de « La Parfaite Egalité », est conseiller de la Cité au lendemain de la Révolution, garde patriotique puis capitaine des volontaires du ban de Moha en 1790 ; il devient membre de la société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, membre de la municipalité en 1793, juge au Tribunal criminel puis au Tribunal civil sous le régime français (37).

Quant à **Noël-Joseph Levoz**, il se qualifie lui-même de « marchand banquier », de « négociant » et de « bourgeois de Liège ». Il habite un hôtel de la rue des Aveugles, en plein centre de la Ville, paroisse de Notre-Dame-aux-Fonts. Sa qualité de choral de la collégiale Saint-Pierre empêchait qu'il fût attrait devant d'autres tribunaux que les ecclésiastiques ; il n'y renonce qu'à la veille des élections de 1790. Ses innombrables démarches révèlent un tempérament combatif, tenace, prompt à exploiter l'ignorance et la maladresse de ses adversaires. La multitude des procès qu'il intente à partir de 1784 ne semble pas l'avoir ruiné. En 1786, il achète pour 1.950 florins une maison de campagne à Fragnée ; il la garnit de coûteux arbres exotiques et son cellier est bien pourvu lorsqu'à la restauration princière, le séquestre procède à la vente des biens des patriotes exilés (38).



(36) L. LECONTE, *op. cit.* pp. 16, 97-98. Duckers fils est membre de la municipalité de Liège en 1794 ; Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II p. 436.

François Duckers est l'auteur des beaux stucs de la ci-devant abbatiale, présentement cathédrale de Malmédy.

(37) G. de FROIDCOURT, *Velbrück [...] franc-maçon*, pp. 64, 269. Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, pp. 329, 355, 437, 538. L. LECONTE, *op. cit.*, pp. 31, 56, 159, 310, 314, 316. En tant qu'actionnaire de la Nouvelle Salle, il donne procuration au notaire M. Haleng ; A. E. L., *Notaire J. J. M. Berleur*, 3 février 1792.

(38) « Je le connaissais bien pour le plus extravagant des égoïstes, pour l'homme le plus insupportablement vain, le plus absurdement soupçonneux, pour un fou qui avait la rage ridicule de vouloir être auteur ; j'avais aussi depuis longtemps apprécié son prétendu patriotisme, je savais qu'il n'était pas fondé que sur l'intérêt de sa maison de jeu à Spa ». Ce portrait de Levoz est dû à la plume d'un Fabry injuste car il vient d'être accusé de trahison. Il n'en reste pas moins que les chansons patriotiques, si promptes au dithyrambe, n'ont guère trouvé d'accents pour célébrer les mérites de l'initiateur de la Révolution ; Ad. BORGNET, *op. cit.*, t. II, p. 167 ; A. BODY, *Recueil de vers*, pp. 207, 280.

A. E. L., *Notaire H. J. F. Fourneau*, 26 juin 1784 ; E. Kiekens, 14 juin et 31 octobre 1786 ; G. J. F. Rouveroy, 23 juillet 1790 ; A. N. Lamborelle, 27 et 28 octobre, 5 novembre 1791 et 31 mai 1792. *Fonds Ghisels*, 37, 6 février 1787. L. LECONTE, *op. cit.*, pp. 90, 207, 208, 301.

A première vue, les propriétaires des trois maisons de jeux forment un groupe composite où se côtoient Liégeois et Spadois, magistrats en vue et commerçants, militaires et ecclésiastiques. On y rencontre ici un médecin-maître de forge, là un négociant en vins ; l'architecte-concessionnaire de diligence siège à côté de l'éditeur-imprimeur. En somme, des patrons de petites ou moyennes entreprises, avec les aléas mais aussi les perspectives d'ascension sociale que cela comporte. On n'aperçoit guère d'accointances avec les activités traditionnelles du pays de Liège (houillères, commerces d'armes ou de clous) et de Verviers (manufactures de draps). Aucune participation de la noblesse de vieille souche ; aucun enracinement dans le peuple. Les propriétaires privilégiés vont rejoindre les rangs des partisans du Prince ; les associés de Levoz militeront pour la Révolution. Entre eux, la scission est d'ordre politique et non social ⁽⁹⁰⁾.

UNE FORTUNE ET SON EVALUATION

A notre connaissance, le *Club* de Levoz ne fut jamais évalué et s'il ouvrit le 8 juillet 1785, son exploitation fut si souvent interrompue que les profits ne durent guère répondre à l'attente des actionnaires, du moins avant les saisons de 1789 et de 1790.

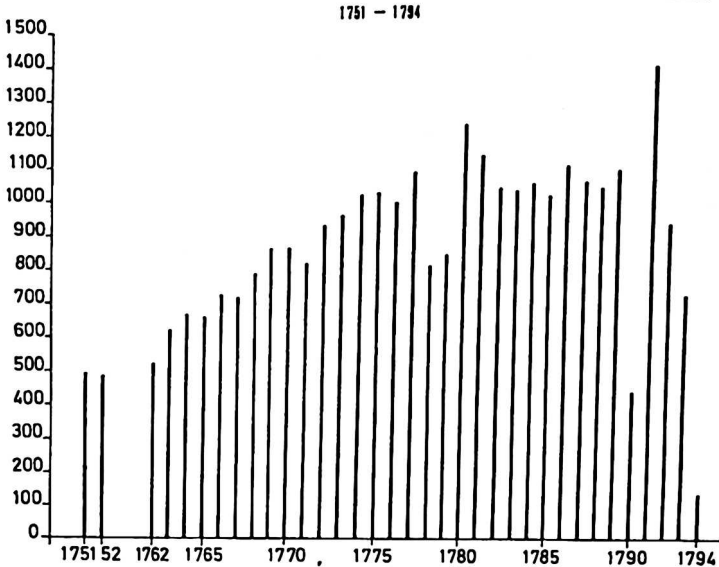
Il n'en va pas de même pour le Vaux-Hall. Le contrat de cession passé devant le notaire A.J. Despreitz apprend, en effet, que le bourgmestre Clément de Plomteux cède ses deux parts, d'un seizième chacune, pour une somme de 70.000 florins brabant ⁽⁹⁰⁾. L'ensemble des parts du Vaux-Hall, après quatre ans de procès et d'incertitudes, s'élève donc encore à 560.000 florins. La Redoute vaut autant puisque, depuis 1774, les deux sociétés sont mises sur pied d'égalité et agissent solidairement. Le capital nominal atteindrait donc 1.120.000 florins. Par un raisonnement analogue à celui qui précède, mais sans se fonder sur un acte authentique, le bourgmestre Fabry arrivait à un total de 960.000 florins. Il supposait un gain de 30.000 louis ⁽⁹¹⁾, soit 585.000 florins, c'est-à-dire un bénéfice de 60 %. En tablant sur un gain de 20.000 louis (ci-dessus, p.114) et un capital de 1.120.000 florins, la marge bénéficiaire reste un confortable 33 % !

⁽⁹⁰⁾ Ce constat ne vaut que pour les préparatifs lointains de la Révolution ; rappelons qu'à la même époque, l'Etat noble est le plus constant adversaire des initiatives du prince.

⁽⁹⁰⁾ Les acquéreurs sont les sociétaires de la Redoute et ceux du Vaux-Hall. Ils s'acquittent au moyen de 4 lettres de change venant à échéance du 1^{er} octobre 1789 au 1^{er} octobre 1792. Cl. de Plomteux est représenté par Lambert Devillers et sa ratification date du 9 janvier 1789 ; A. E. L., *Notaire Despreitz*, 11 décembre 1788.

⁽⁹¹⁾ « Talbot, un des vauxhallistes est mort dernièrement ; on a donné à sa veuve le compte des dépenses ; il avait un seizième. Hé bien, devinez... 30.000 francs [...] Voilà cependant 480.000 francs pour les seuls vauxhallistes. Il faut ajouter les

VISITEURS INSCRITS SUR LA LISTE DES SEIGNEURS ET DAMES (...) DE SPA



Légende : en abscisse : années
 en ordonnée : totaux publiés en fin de Liste, ou, à défaut, obtenus par addition.

Sources : SPA, Bibliothèque communale ; LIEGE, Bibliothèque Centrale de la Ville et Bibliothèque de l'Université.

.../...

mêmes sommes pour les redoutistes. Faut-il s'étonner qu'ils corrompent ici Chapitre, Etat Tiers, XXII, échevins et le diable. Au reste, l'argent leur coûte peu : ils ont gagné encore cette année 30.000 louis » ; lettre de Fabry en date du 6 février 1788, dans *Papiers de Jean-Remy de Chestret*, t. I, p. 239.

Trois représentants de la « race Talbot » furent chansonnés par les patriotes pour avoir défendu les privilèges des *Vauxhallistes* et des *Redoutables* ; A. BODY, *Recueil de vers*, p. 41. Un certain Ambroise Talbot (décédé le 13 janvier 1788), mambour des pauvres de Spa, loue la maison du Cerf à Lambert Xhrouet ; A. E. L., *Notaire J. H. Crehay*, 3 février 1775. Lui et son frère Jean-Noël, futur échevin de Spa, sont en 1774 fermiers des impôts sur le trafic et collecteurs des tailles ; *ibid.*, 11 août 1774 ; *Chambre des Comptes*, 48, f° 12 v°, 11 mai 1784. Jean-Noël, fondé de pouvoir de sa belle-mère, veuve de Charles Ogilvy, intervient avec Gilles Lezaack pour louer le buffet du Vaux-Hall moyennant 100 louis d'or ; A. E. L., *Notaire J. G. Brixhe*, 26 février 1782.

Bien sûr, des profits aussi plantureux sont grevés de frais et de *royalties* (ci-dessus, p. 13). Ils sont aussi sujets à de brusques fluctuations : le mauvais temps, l'insécurité, la concurrence d'autres villes d'eaux peuvent détourner la foule des joueurs. C'est ce qui rend si fragile toute comparaison entre les chiffres d'une année à l'autre. Le graphique n° 1 montre que le nombre des notables inscrits sur les *Listes des seigneurs et dames venus aux Eaux minérales de Spa* varie du simple au triple pendant la période des privilèges exclusifs (1764-1794).

Sans doute, les touristes ne figurent-ils pas tous sur les *Listes* et tous les visiteurs de marque ne jouent pas ⁽⁶²⁾. Mais de brutales hausses se remarquent aussi à Aix-la-Chapelle, la plus dangereuse concurrente de Spa. Là, les jeux de hasard sont affermés par la Ville : en 1767, pour 800 Reichsthaler ; en 1768, pour 1.200 ; en 1777, pour 4.000 ; en 1793, pour 25.000 ⁽⁶³⁾.

La période postérieure à 1794 est marquée par la décadence ⁽⁶⁴⁾. La loi française du 19 juillet 1791 prohibe les jeux de hasard ; un décret du 24 juin 1806 autorise de rares exceptions, étroitement surveillées, en faveur des villes d'eaux. Trop tard pour Jonas Deleau, héritier de débris de la fortune de son père l'apothicaire, il recourt aux petites annonces afin de vendre « un seizième de propriété dans les salles de redoute, maison et comédie de Spa, plus un deux cent cinquante-sixième dans les salles et maison du vieux Vauxhall » ⁽⁶⁵⁾. Des comptes d'exploitation publiés pour les saisons de 1810 et de 1816, il ressort que la ferme des jeux dans les trois maisons désormais tolérées procure des recettes de 15.000 francs en 1810, 104.415 francs en 1816 et aux fermiers un profit de 4.000 francs en 1810, 34.489 francs en 1816 ⁽⁶⁶⁾.

Nouvelles fluctuations à partir du milieu du siècle : le bénéfice des actionnaires qui est de 106.380 francs en 1850 passe à 245.920 en 1856

⁽⁶²⁾ Références ci-dessus, note 52. Le graphique n° 1 est construit d'après les chiffres publiés en fin des *Listes*, dans la Collection Albin Body, à la Bibliothèque communale de Spa.

⁽⁶³⁾ Ed. ARENS, *Kurgäste in Bad Aachen*, p. 66, Aix-la-Chapelle, 1926. J. GARDNOR, *Voyage pittoresque par Mannheim, Mayence, Aix-la-Chapelle, Bruxelles*, trad. de l'anglais, p. 157, Londres, 1792, assure vers 1787 que le fermage était de 60.000 rixdalers pour quinze ans. *La Correspondance littéraire secrète*, n° 36, Paris, 24 août 1786, attribue aux querelles « l'affluence prodigieuse [qui] s'est portée à Aix-la-Chapelle, cette ancienne rivale de Spa ».

⁽⁶⁴⁾ N. BASSENGE, *A Spa, après l'incendie*, 2^e éd. p. 9, note 5, Liège, s. d., reconnaît « la stagnation funeste dans les saisons de Spa » et la ruine des habitants. Le patriote partisan se trouve d'accord avec le meilleur connaisseur de l'histoire locale (A. BODY, *Spa, Histoire et bibliographie*, t. I, p. 87 et t. II, p. 45) pour situer avant 1794 la période de prospérité de la ville.

⁽⁶⁵⁾ *Gazette de Liège*, 5 germinal an X.

⁽⁶⁶⁾ L. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 347. A compléter par P. LAFAGNE, *op. cit.*, pp. 122-123, qui publie les gains de 1833 à 1846 et les résultats des exercices 1822 et 1860.

et 500.656 francs en 1867 ⁽⁶⁷⁾. On rattrape alors les records du temps de Hoensbroech !

A vrai dire, les changements survenus entretemps — masse monétaire en circulation, provenance sociale de la clientèle — rendent illusoire une comparaison. Mieux vaut chercher aux alentours de 1788 d'autres évaluations de patrimoines privés. Les plus sûres se rapportent à des entreprises verviétoises et ont été réunies par M. P. Lebrun. De ses relevés, on ne retiendra ici que les fortunes qui, sous l'Ancien Régime, ont dépassé les cent mille florins :

E. Fyon père, en 1791 : 517.352 fl.

G.L. Godard, en 1794 : 249.850 fl.

J.J. Kaison, en 1786 : 198.900 fl.

P. Dethier, en 1771 : 169.847 fl. ⁽⁶⁸⁾

A Liège, le seul patrimoine du même ordre est celui du ci-devant trésorier des Etats et banquier Nicolas Willems : à lui seul, le montant des créances en 1788-1789, atteint 474.000 florins ⁽⁶⁹⁾.

Si fragmentaire que soit notre connaissance des fortunes privées, elle permet néanmoins d'affirmer qu'avec ses « parts » valant 560.000 florins en 1788, la seule société du Vaux-Hall se situait au niveau de la plus riche entreprise verviétoise et du plus opulent manieur d'argent de la capitale. Ensemble, les deux sociétés qui exploitent les jeux concentrent un capital qui n'a peut-être pas eu son pareil dans toute la principauté de Liège.

L'incertitude qui plane sur le montant des recettes (ci-dessus, p. 11) doit nous rendre plus prudent encore dans l'appréciation des profits. Si l'on table sur 20.000 louis (380.000 florins ; environ 456.000 francs-or), on arrive à un montant supérieur aux recettes annuelles de la mense épiscopale (environ 340.000 francs-or) qui doit pourvoir non seulement aux dépenses de l'évêque et de sa Cour, mais aussi aux traitements des conseillers privés, des membres de la Chambre des Comptes, des officiers de police ainsi qu'à la nourriture des prisonniers ⁽⁷⁰⁾.

⁽⁶⁷⁾ *Exposé de la situation administrative de la commune de Spa, année 1851*, p. 10. Idem, *année 1857*, Annexe 2, p. 1. Pour 1867 cfr J. DARIS, *op. cit.* t. II, pp. 10-11, n° 1.

⁽⁶⁸⁾ P. LEBRUN, *L'industrie de la laine à Verviers [...]*, pp. 470-474, 484-485, Liège, 1948. Après l'adoption des machines, quelques firmes multiplient leur capacité de production et, par conséquent, leur actif. C'est le cas de J. J. Simonis dont la fortune s'élève à 4.600.000 francs en 1806. Mais outre qu'il s'agit là d'une sorte de record, il n'a pu être atteint que par un progrès technique qui est précisément un des ferments de l'économie contemporaine.

⁽⁶⁹⁾ M. DECHESNE, *Fortunes de Liégeois à la fin du XVIII^e siècle*, dans *Bull. de la Soc. royale Le Vieux Liège*, t. VII, pp. 356-358. Liège, 1969.

⁽⁷⁰⁾ L. F. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 309.

Bien des points restent encore à élucider afin de découvrir le réseau d'intérêts et de calculs qui forme l'arrière-plan économique des Jeux de Spa. Il est désormais acquis que cette « affaire » occupe le premier rang parmi les entreprises liégeoises. En banquier et négociant avisé, Noël-Joseph Levoz n'avait pas laissé au hasard le choix de son objectif.

GENESE ET PRETEXTES D'UNE REVOLUTION

L'importance de l'enjeu fait comprendre l'acharnement des sociétaires à défendre leurs privilèges. Par ailleurs, on s'explique rétrospectivement la sollicitude de Velbrück pour Spa : il se faisait informer de tout ce qui s'y passait, il multipliait les prévenances à l'égard des étrangers. Sous son règne, le pactole coule là-bas⁽⁷¹⁾. A quoi bon alors soutenir à bout de bras des manufactures, se ruiner à construire des chaussées, s'acharner à mettre les mendiants au travail ? Ce caractère velléitaire qui fut reproché à Velbrück, ce désenchantement qui transparait dans ses *Lettres*, ils ne tiennent pas uniquement à l'âge. On peut en dire autant du manque d'imagination dont font preuve ses successeurs : les tangibles profits des saisons spadoises les ont dispensés d'envisager d'aventureuses innovations.

Ce n'est pas ici l'endroit de débattre si les gains faciles réalisés dans le secteur tertiaire n'auraient pas freiné l'industrialisation du pays de Liège en détournant quelques capitalistes d'investir dans les mines et les manufactures. Bornons-nous à noter au passage

1° Que ce n'est pas d'aujourd'hui que date la coexistence d'un monde du travail et d'une « civilisation du loisir », l'un et l'autre exploités sur le mode capitaliste⁽⁷²⁾ : la croissance de Verviers et la prospérité de Spa sont simultanées, du moins jusqu'à la Révolution.

2° Que les jeux ne concernent pas seulement une petite clientèle de richissimes désœuvrés. Il y aurait beaucoup à dire sur la fréquentation de

(71) La table des *Lettres autographes* de VELBRÜCK, dressée par M. YANS, permet de suivre par le menu (*sub verbo* Spa, t. II, p. 341 et exemple, *ibidem*, p. 204) les efforts du prince afin de ne pas tuer la poule aux œufs d'or. L. F. THOMASSIN, *ibid.*, estime qu'au début du règne, « une circulation de deux millions répandait l'aisance chez les habitants de toutes les classes ». Supputations tout aussi fragiles pour le milieu du XIX^e siècle dans C. LE PAIGE, *Spa en face de la suppression de ses jeux*, p. 18, Liège, 1864. A. DE NOUE, *Une promenade au pays de Franchimont*, dans *Bull. Inst. Archéol. Liégeois*, t. VIII, p. 423, Liège, 1866.

(72) Le contrat passé devant le notaire Despreitz, emploie le terme de *sociétaires*, et non celui de *comparchonniers* qui tombe d'ailleurs en désuétude au XVIII^e siècle. Les *articles préliminaires* parlent d'*associés* et d'*actionnaires*; A. E. L. C. P. 237. Le mot *capitaliste* est utilisé par L. Fr. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 347, qui en l'occurrence est un témoin contemporain puisqu'il milita dès 1790 dans le camp des patriotes.

Spa, le monde mêlé qui s'y rencontrait et les vaines tentatives des organisateurs des jeux afin de restaurer une ségrégation sociale⁽⁷³⁾. Il n'en reste pas moins que la passion du jeu est répandue dans toutes les couches de la population. Les patriotes furent les premiers à s'en apercevoir. Quelques mois après avoir brisé le monopole de la Redoute et du Vaux-Hall, ils firent détruire les tables de jeux installées sur le Marché et sur le champ de foire de la Batte :

« Il étoit essentiel de bannir la fureur pour les jeux de hasard qui ruinoit ici la basse classe du Peuple. Et pourquoi seulement ceux-là ? Il est tant d'honnêtes familles qui souffrent de voir leurs Enfants alimenter cette passion [...]. Cette fureur avait gagné le Peuple au point qu'une multitude d'artisans, pères de famille, oublioient que leurs enfans manquoient de pain pour passer la plus grande partie d'un temps précieux à ces écoles d'escrots »⁽⁷⁴⁾.

Faut-il faire un parallèle avec la France contemporaine où le Tiercé a un chiffre d'affaires plus élevé que la Régie Renault ? C'est parce que le jeu drainait des millions qu'il suscita la convoitise des hommes d'affaires. C'est en tant que fléau public que les Jeux de Spa eurent un retentissement à tous les étages de la société liégeoise.

Intérêts matériels, formes socialement diversifiées que revêt l'appât du lucre, exploitation des cultes populaires de la Fortune : nous voilà loin des considérations juridiques qui sont de mise à propos de l'Affaire de Spa ! Il va de soi que Noël Levoz d'une part, les tenanciers privilégiés d'autre part n'ont pas insisté outre mesure sur l'objet initial du litige : la Paix de Fexhe se prête à de plus nobles envolées que l'« or du tripot ». La Révolution liégeoise a suscité une foule de plaidoyers. A partir de tels matériaux, les historiens se sont mis au travail, non sans toujours résister à

(73) Dès 1764, « la livrée et les domestiques n'auront l'entrée dans aucune place de cette maison ». Il faut payer 4 escalins (2 florins) pour danser et autant pour occuper une table de jeux ; *Maison d'assemblées à Spa*, pp. 7-9. Le Chapitre cathédral se montre plus strict encore à la suite des plaintes « des personnes de distinction » il interdit l'entrée « aux valets, domestiques, colporteurs, artisans, gens attachés au spectacle, gens du menu peuple, femmes ou filles publiques, et autres suspects » ; *R. O. P. L.*, t. II, pp. 744 et 891, 28 juin 1784. A Aix, un homme de lettres se fait expulser de la Redoute sous prétexte qu'il est étranger et roturier ; *Tableau d'Aix-la-Chapelle*, p. 68.

(74) *Feuille Nationale liégeoise*, t. II, n° 55, p. 440, décembre. L. F. THOMASSIN, *Mémoire statistique*, p. 347, se fait l'écho des semblables doléances. Même son de cloche aussi chez les partisans du prince ; les *Observations d'un paysan du plat pays* (Bibliothèque centrale de la Ville de Liège, Ms. *Capitaine*, n° 155, f° 12) se scandalisent des « tripots qui s'établissent à l'envi dans tous les coins de la ville et autres pièges subalternes qu'on a vus tendus en plein air pour escamoter l'argent du peuple ». Lire aussi le préambule de l'édit de Hoensbroech en date du 16 février 1791 ; *Gazette de Liège*, n° 20, février 1791. L'usage du wallon atteste la résonance populaire de la question des jeux :

*Deux banq' c'esteut déjà deux mâ.
Enn' aret-i don fallou dosse ?
A Lige, on jowéf tos costés.*

la tentation de « récupérer » à des fins politiques ce bouillonnement d'expériences et de passions ⁽⁷³⁾.

Les thèses, même les plus édifiantes, ne sont pas toujours compatibles avec les documents de l'époque. Parmi ceux-ci, insistons sur les actes passés devant notaire. Ils précisent les chiffres sans lesquels il n'y a pas de connaissance des infrastructures économiques. Ils font connaître les hommes dans l'exercice de leur métier, dans leurs relations d'affaires ou de famille ce qui, bien mieux qu'une étiquette idéologique, nous paraît éclairant quand il s'agit de démêler l'écheveau des solidarités sociales. Les listes de propriétaires des maisons de jeux montrent que de telles enquêtes sont praticables. N'y aurait-il pas lieu de les étendre à l'ensemble du personnel politique qui gouverna le pays liégeois pendant les années cruciales qui vont du règne de Velbrück à la mise en place des administrations préfectorales ?

⁽⁷³⁾ Le libéral F. HENAU, *Histoire du pays de Liège*, p. 267, Liège, 1851, dénonce la tyrannie des princes-évêques et de leurs chanoines. Le chanoine J. DARRIS, *Histoire de 1724 à 1852*, t. II, pp. 7, 32, 39, voit dans les malheurs de l'évêque une machination des déistes incrédules. L'avocat P. RECHT, *1789 en Wallonie*, pp. 8, 21-24, 55, 117, salue dans les patriotes liégeois les précurseurs du mouvement wallon. La vague contestataire de 1968 incite l'inspecteur R. VAN SANTBERGEN, *1789 au Pays de Liège*, pp. 48, 72, à remettre en vedette « le rôle de la masse ».

DISCUSSION

M. Georges Hansotte, Président, attire l'attention sur la prospérité du monde des affaires durant la Guerre de l'Indépendance des Etats-Unis (1774-1783). Cette euphorie générale explique le succès de Spa et a dû masquer, aux yeux des contemporains, la précarité de la balance du commerce extérieur liégeois. M. A. Doms signale qu'un registre conservé à la Cure de Spa comptabilise les aumônes reçues par les capucins, ce qui pourrait être une sorte de baromètre de l'affluence et de l'opulence des étrangers. MM. L. Remacle, M. Lang et A. Doms font état de tentatives faites pour installer des maisons de jeux respectivement à Malchamps (Francorchamps), dans la Principauté de Stavelot-Malmedy et à Theux.

M. Lang rappelle des tentatives faites auprès du dernier Prince-abbé par ses conseillers intimes, **Augustin-François Villers** et **Nicolas-Denis Cornesse** ⁽⁷⁶⁾.

M. le Professeur Remacle cite à ce propos le toponyme qui s'est maintenu « à focsâl », cité dans A.E.L., *Francorchamps*, Arch. comm., n° 3, 30 octobre 1789, « mesure ou terrain pour le Vaux Halle » ; *ibid.*, n° 2, f° 83-84, en 1792 ; *ibid.*, Greffe scabinal, n° 8, f° 213-214, en 1789.

Au sujet de l'emplacement, lire J. P. DE LIMBOURG, *Lettres et mémoires*, op. cit., pp. 14-18, juin 1789.

⁽⁷⁶⁾ Paul DOMMARTIN, *Le Waux-Hall de Francorchamps*, dans *Les Bobelins*, n° 1, p. 17.